

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/02**

**OBJET :** Rapport annuel 2007 produit par la Société SEM@FOR77 titulaire de la délégation de service public pour la mise à disposition et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut et très haut débit.

<p><b>RÉSUMÉ :</b> Le présent rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil général le rapport annuel pour 2007 produit par la Société SEM@FOR 77 titulaire de la délégation de service public pour la construction, la mise à disposition et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut et très haut débit, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.</p>
---

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le titulaire d'une délégation de service public doit remettre chaque année à la collectivité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

La Société SEM@FOR77 titulaire de la délégation de service public relative à la construction, la mise à disposition et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut et très haut débit "SEM@FOR 77" m'a transmis son rapport concernant l'exécution de la délégation pour l'année 2007, joint en annexe du projet de délibération.

Il appartient à notre Assemblée de prendre acte de ce rapport.

Je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de délibération joint en annexe du présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/02 des rapports soumis à la commission  
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. CAPARROY  
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. BERNHEIM  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Rapport annuel 2007 produit par la Société SEM@FOR77 titulaire de la délégation de service public pour la mise à disposition et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut et très haut débit.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

de prendre acte du rapport annuel pour 2007 remis par la Société SEM@FOR77 titulaire de la délégation de service public pour la mise à disposition et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut et très haut débit, tel que ce rapport figure en annexe de la présente délibération.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ



Annexe

RAPPORT DE LA SOCIETE SEPAFOR 77, DELEGATAIRE



